

Compte-rendu de réunion Comité de Pilotage du PAPI Verse 13 janvier 2015

Emetteur	Entente Oise-Aisne	Date	16/01/2015
Opération	Programme d' Actions de Prévention des Inondations de la Verse		
Ordre du jour	Etat d'avancement du PAPI en 2014 – Prévision de réalisation en 2015		

Nom Prénom	Organisme / Fonction	Coordonnées	Présent	Diffusion
KLEIN Nicole	Préfète de la région Picardie		-	
BERTHIER Emmanuel	Préfet de l'Oise		-	
DURAND Annick	Sous-préfecture de Compiègne Secrétaire générale	annick.durand@oise.gouv.fr	X	X
DEGUISE Patrick	Président de la CCPN Maire de Noyon	pdeguise@noyon.fr 06-08-47-35-59	X	X
DELAVENTE Thibaut	Président du Pays des Sources et Vallées Maire de Guiscard	thibaut.delavenne@cg60.fr	X	X
COTTART Joël	Maire de Berlancourt	berlancourt@paysnoyonnais.fr	-	X
PLANCKEEL Vincent	Maire de Beaugies-sous-Bois	mairie.beaugiessousbois@orange.fr	-	X
NANCEL Jeannot	Maire de Muirancourt	mairie.muirancourt@wanadoo.fr	-	X
POETTE Jean-Luc	Président du SIAE Verse	jean-luc.poette1003@orange.fr	X	X
LAGANIER Marianne	DREAL Picardie / Chargée de mission risques naturels	marianne.laganier@developpement-durable.gouv.fr	X	X
POIRIE Christine	DDT Oise / Directrice SAUE	christine.poirie@oise.gouv.fr	X	X
LHOMME Didier	DDT Oise / SEEF	didier.lhomme@oise.gouv.fr 03-44-06-50-78	X	X
JOSSART Yves	SD 60 ONEMA	sd60@onema.fr	X	X
MARTINET Fabrice	Agence de l'Eau Seine-Normandie Chef du service eau, milieu aquatique et agriculture	martinet.fabrice@aesn.fr	X	X
MENVIELLE Erwan	Agence de l'Eau Seine-Normandie	menvielle.erwan@aesn.fr	X	X
SIRON Anne	Région Picardie / Direction Environnement	asiron@cr-picardie.fr	X	X
LE BRAZIDEC James	CG 60 / PAM DER	james.lebrazidec@cg60.fr	X	X
LOGEREAU Cyril	CG 60 / PDTE CATER	cyril.logereau@cg60.fr	X	X
TUEUR Jany	CG 60 / Service de l'eau, de l'assainissement et des rivières	jany.tueur@cg60.fr	X	X
METAYER Philippe	Unité technique départementale de Lassigny	philippe.metayer@cg60.fr	-	X
PELLET Marc	CCPN / Pôle Eau climat énergie	marc.pellet@paysnoyonnais.fr	X	X
BAILLON Claudine	CCPS / Chargée de mission eau	baillon@cc-pays-sources.org	X	X
ARBOGAST Daniel	Technicien SIAE Verse	sivom2@wanadoo.fr	X	X
LABARRE Eric	Chambre d'agriculture de l'Oise / FDSEA Oise Elu de la profession agricole	labarre.e@wanadoo.fr	X	X
SAUGER Ellody	Chambre d'agriculture de l'Oise Chargée des grands ouvrages	ellody.sauger@agri60.fr 03-44-11-44-30	X	X
LEPINE Christophe	Conservatoire d'espaces naturels de Picardie / Président	contact@conservatoirepicardie.org	-	X
VIDAL Laurent	Fédération de pêche de l'Oise	vidal.fdpeche60@orange.fr	-	X
CORNET Jean-Michel	Entente Oise-Aisne / Directeur	cornet.eptboise@orange.fr	X	X
ANDRE Marjorie	Entente Oise-Aisne / Directrice Appui aux territoires	andre.eptboise@orange.fr	X	X
BRUNET François	Entente Oise-Aisne / Chargé de la communication	brunet.eptboise@orange.fr	X	X
RIOTTE Camille	Entente Oise-Aisne / Animatrice PAPI Verse	riotte.eptboise@orange.fr 03-44-38-83-86	X	X



Ce compte rendu porte sur la réunion du comité de pilotage du 13 janvier 2015 qui s'est déroulée à la salle de réception d'Inovia à Noyon. Le déroulement de la présentation a été le suivant :

- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations ;
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise ;
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ;
- Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- Axe 6 : Ralentissement des écoulements ;
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Pour chaque action de chaque axe, les réalisations faites sur l'année 2014 et les réalisations prévues sur l'année 2015 sont énoncées.

Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

1.1 Repères de crue : Les repères de crues de Guiscard (3) et Noyon (5) ont été posés. Le repère de crue de Muirancourt sera posé en 2015.

Madame LAGANIER demande pourquoi les montants indiqués sur la présentation sont différents de ceux de l'annexe financière.

Il lui est répondu que les montants sont indiqués en TTC sur la présentation et en HT sur l'annexe financière du PAPI.

1.2 DICRIM : En 2014, les communes de Guiscard et Muirancourt ont été approchées pour la réalisation de leurs DICRIM. En 2015, elles les réaliseront et les communes de Berlancourt, Bussy et Noyon seront approchées.

1.3 Exposition itinérante : Un volet sur le PAPI Verse sera créé dans l'exposition itinérante en 2015.

1.4 Panneau d'information : Le panneau d'information sera posé une fois la localisation précise des travaux de réouverture de la Verse définie.

Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations

2.1 Pluviomètres et stations de contrôle : En 2014, la demande de subvention a été envoyée et les accords des propriétaires ont été recueillis. En 2015, l'étude hydrologique sera réalisée et les pluviomètres et le panneau à messages variables seront installés.

Axe 3 – Alerte et gestion de crise

3.1 PCS : En 2014, les communes de Guiscard et Muirancourt ont été approchées pour la réalisation de leurs PCS. En 2015, elles les réaliseront, ainsi que la commune de Bussy et les communes de Berlancourt et Noyon seront approchées.

Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

4.1 PPRi Verse : En 2014, les cartographies des aléas et des enjeux ont débutées. En 2015, les cartographies seront validées et la cartographie des risques sera construite ainsi que le règlement du PPRi.

Madame POIRIE précise que les cartes d'aléas sont en cours d'élaboration et que des rencontres avec les élus et la CCPN sont en cours afin de définir précisément les enjeux soumis au risque d'inondation. Lors de la réunion du 30 janvier 2015, les cartes d'aléas et les premières cartes sur les enjeux seront présentées. Suite à cette réunion, une carte des risques pourra être réalisée (association des cartes d'aléas et d'enjeux) et le règlement pourra être



élaboré. Il est rappelé que ce PPRi concerne uniquement la Verse et qu'il n'y a pas de révision prévue concernant le PPRi de l'Oise.

Axe 5 – Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

En 2014, les habitants de Guiscard, Muirancourt et Noyon ont été informés de la possibilité de réaliser un diagnostic. Une demande de subvention a été envoyée concernant les établissements scolaires publics, les ERP et les bailleurs sociaux publics. En 2015, une demande de subvention sera envoyée concernant les habitations particulières et les diagnostics seront réalisés pour l'ensemble des actions (5.1, 5.2, 5.3, 5.4). Les travaux seront réalisés à la suite des diagnostics. L'action sur les réseaux débutera en 2016 et l'action sur le kit inondation est en cours.

Axe 6 – Ralentissement des écoulements

Pour rappel, la chronologie des travaux doit être la suivante : réalisation de l'ouvrage de Muirancourt, puis réouverture de la Verse et remise en fond de vallée, puis réalisation des ouvrages de Beaugies et Berlancourt.

6.1-3 Ouvrages d'écrêtement des crues : Muirancourt, Beaugies, Berlancourt : En 2014, la demande de subvention a été envoyée, le marché a été attribué à Antea Group. En 2015 sont prévues la réalisation des études (topographique, reconnaissance des sols, hydraulique), des inventaires environnementaux et de l'AVP sommaire. La concertation se poursuivra avec la rencontre des exploitants agricoles et des riverains concernés.

Plusieurs réunions publiques ont eu lieu sur les secteurs de Guiscard, Noyon et Muirancourt en décembre 2014. De manière générale, la population est en attente des actions et il n'y a pas d'opposition. Toutefois, l'acceptabilité des ouvrages dépend de l'avancement d'autres actions menées (aménagement des affluents, réouverture de la Verse, protections rapprochées, ...)

Une question est soulevée lors de la présentation concernant l'étude d'impact. L'Entente Oise-Aisne voudrait savoir s'il faut réaliser une étude d'impact par site, 2 études d'impact (Muirancourt-Beaugies + Berlancourt ou Muirancourt-Berlancourt + Beaugies), ou 1 étude d'impact commune aux trois ouvrages.

Monsieur LHOMME préconise une étude d'impact commune aux trois ouvrages.

Monsieur CORNET souligne qu'il faut peut-être avoir des options, dans le cas où l'un des ouvrages ne pourrait pas être réalisé.

Monsieur LHOMME répond qu'il faut considérer l'ensemble des ouvrages et réaliser un dossier commun. Une fois le dossier validé, si l'un des ouvrages n'est pas réalisé, cela n'impactera pas l'étude d'impact.

Monsieur DELAVENNE annonce être surpris, c'est la première fois qu'il entend que les 2 ouvrages amont pourraient ne pas être réalisés.

Monsieur CORNET répond que la réalisation de ces ouvrages ne dépend pas uniquement de la volonté de les réaliser et des accords obtenus, mais aussi de la faisabilité technique, notamment sur la nature des matériaux présents, ainsi que des dossiers réglementaires. La sécurité des ouvrages est un impératif, si les sites ne présentent pas les caractéristiques techniques nécessaires, ils ne seront pas réalisés sur les sites. Il est rappelé que la localisation n'est pas fixée, si le sous-sol d'un site est plus favorable 10 mètres plus loin, l'ouvrage sera déplacé. La vision sera plus claire après l'obtention des résultats des études géotechniques qui seront réalisées en 2015.

Madame POIRIE prend la parole, sait-on pour quand est prévu le démarrage des travaux de l'ouvrage de Muirancourt ? Le pourcentage de la subvention de l'Etat (20 ou 40%) est conditionné à l'approbation du PPRi. Sur la fiche action il est indiqué que le PPRi doit se terminer en 2015, hors ce ne sera pas le cas.



Monsieur CORNET précise que l'avancée du PPRi entre toujours dans le calendrier des ouvrages, il n'y a pas d'inquiétude à avoir de ce côté-là.

Monsieur LABARRE prend la parole, il souhaiterait savoir quels seront les impacts au niveau des emprises foncières.

Monsieur CORNET précise que la réalisation des ouvrages se fera en concertation avec les exploitants pour savoir s'il faut une franchissabilité de l'ouvrage, des accès, une modification du tracé, ... Il précise qu'en général la chambre d'agriculture rencontre les exploitants pour connaître les impacts. Il rappelle que les ouvrages ne sont pas figés et qu'il est possible de les déplacer, dans certaines mesures, en fonction des impacts sur les exploitants. Il y aura forcément nécessité de prélèvement foncier sur les emprises des ouvrages.

Monsieur LABARRE souhaite savoir si les exploitants sont déjà au courant de cela.

Monsieur CORNET précise qu'il y a eu des réunions publiques sur le secteur et que les exploitants concernés seront contactés individuellement. Il précise qu'il y aura compensation et/ou indemnisation en fonction des impacts trouvés. L'Entente possède la somme des emprises concernées par l'ensemble du PAPI Verbe, elle s'engage à l'envoyer à Monsieur LABARRE pour qu'il ait une idée des emprises foncières concernées.

Monsieur DELAVENNE précise que suite à l'arrêt de l'exploitation de Messieurs STERLIN, la commune est propriétaire de 3,5 ha qu'il conserve pour le PAPI Verbe, au cas où des échanges seraient nécessaires, car il sait que l'important pour les exploitant c'est la terre.

Monsieur CORNET le remercie pour cette démarche.

6.4 Réouverture de la Verbe : En 2014, l'état des lieux a été réalisé par le bureau d'étude Ingétec. Le projet a été présenté aux élus et aux riverains. En 2015, la concertation et l'étude seront poursuivies avec, notamment, une étude hydromorphologique.

6.5 Remise en fond de vallée : En 2015, la demande de subvention sera envoyée et l'étude pourra débuter.

6.6 Aménagement des affluents : En 2014, la concertation a débuté avec la rencontre des riverains du ru de la Fontaine Caboche (Muirancourt). Le SIAE Verbe a accepté que l'Entente Oise-Aisne porte la maîtrise d'ouvrage de l'étude de définition des aménagements. En 2015, la demande de subvention sera envoyée et l'étude de définition débutera.

6.7 Reprise du busage à Noyon : Cette action sera engagée après 2015.

6.8 Aménagement de la Verbe à Bussy : Cette action sera engagée après 2015.

6.9 Protections des berges : En 2014, la phase PRO pour les berges de Sempigny-Pont l'Evêque a été réalisée, une demande de subvention pour l'achat de parcelles a été envoyée. En 2015, il est prévu l'achat des parcelles, la validation des dossiers règlementaires et la consultation des entreprises pour les travaux. Les études de protection des berges de Noyon seront engagées après 2015.

6.10 Lutte contre le ruissellement : En 2014, le bassin versant de Guiscard-Quesmy a été étudié, avec la réalisation d'études préparatoires (chambre d'agriculture), la concertation avec les exploitants agricoles et la signature de conventions. En 2015, une DIG sera déposée pour ce bassin et les plantations de haies seront réalisées courant Novembre 2015. De plus, la concertation et l'étude démarrera sur d'autres bassins versants.

Madame POIRIE souligne que le PPRi va mettre en avant des axes principaux de ruissellement, ainsi que des zones d'accumulation et que ces axes pourraient être pris en compte lors des propositions d'aménagements.

Monsieur CORNET souligne qu'il y a une bonne adhésion globale sur le bassin et une bonne acceptabilité, mais que la faisabilité n'est pas toujours possible du fait de la présence de drains sur certains secteurs. Il indique qu'une alternative a été trouvée sur le secteur de Buchoire : il est envisagé de réaliser un ouvrage en gabions qui permettra de retenir les particules.

Madame SAUGER précise que ces aménagements se font sur une démarche volontaire des exploitants car beaucoup comprennent leur intérêt, toutefois ces aménagements doivent être compatibles avec les pratiques agricoles. Elle précise que les aménagements ne doivent pas être rendus obligatoire par le PPRi, ni imposés aux exploitants.

Madame POIRIE répond que le règlement n'est pas encore réalisé et que le but n'est pas d'imposer. Le règlement sera rédigé en concertation avec les acteurs concernés. Elle soulignait uniquement que des axes de ruissellement préférentiels étaient mis en évidence et que certaines zones pourraient faire l'objet d'une réflexion plus poussée pour protéger les populations. Elle rappelle que le but du PPRi est la protection et la sécurité.

Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydraulique

7.1 Protections rapprochées à Noyon : En 2014, la demande de subvention a été envoyée et les riverains ont été informés par le biais d'une réunion publique. En 2015, une concertation avec les riverains concernés sera effectuée afin de préciser la localisation des aménagements et d'obtenir leurs accords. Le marché sera attribué et une DIG sera déposée.

Madame SIRON indique que dans la fiche action on parle d'un merlon et non d'un muret.

Monsieur CORNET précise que pour ce genre de protections, en milieu urbain, un muret est mieux accepté car il y a déjà des murets présents en fond de jardin. Il a une préférence pour le muret car celui-ci ne nécessite que très peu d'entretien tandis que le merlon est soumis aux animaux fouisseurs, que l'emprise nécessaire à sa réalisation et sa hauteur sont plus importantes et qu'il fait l'objet de règlement plus contraignant.

D'une manière générale, Monsieur TUEUR aimerait clarifier un point, en effet le conseil général a inscrit l'ensemble des travaux en investissement (HT), hors, certaines demandes de subvention lui ont été adressées en fonctionnement (TTC), cela pose des problèmes quant à la comptabilité.

Monsieur ARBOGAST intervient en disant que ceci concerne la protection des berges de Sempigny, qu'il leur avait été dit que le SIAE pouvait faire une demande en TTC, ce qui arrangeait le syndicat d'un point de vue financier. Il précise que si le problème est vraiment important, le CG peut verser la subvention en HT.

Madame POIRIE aimerait savoir s'il n'y a pas de comité technique.

Monsieur CORNET précise que pour l'action globale du PAPI il n'y a pas de comité technique car cela reviendrait à faire des doublons de réunions avec le comité de pilotage. Toutefois il y a un comité technique par actions, dans lesquels les riverains concernés peuvent être amenés à participer.

Monsieur CORNET remercie l'ensemble des personnes présentes à cette réunion et précise que le prochain comité de pilotage sera l'année prochaine, sauf si un point d'étape important demandait une réunion du COPIL intermédiaire.